

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 23 novembre 2023 à 10h00
« Transferts entre âges et générations »

Document n° 5
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Financement de la consommation : éléments de comparaison internationale

Hippolyte d'Albis, Julien Navaux, Jacques Pelletan

Financement de la consommation : éléments de comparaison internationale

Hippolyte d'Albis, Julien Navaux, Jacques Pelletan

Des comparaisons peuvent être effectuées sur les principales dimensions qui nous intéressent. D'une part, en tâchant de mieux comprendre l'évolution de la consommation entre les âges, notamment pour les âges en situation de dépendance. Ainsi, nous analysons – comme nous l'avons fait pour la France – la consommation des jeunes (moins de 25 ans) en regard de la consommation des 25-44 ans. Puis, comme nous avons vu l'évolution à la hausse – relativement récente – de la consommation aux âges élevés, nous donnons des éléments de comparaison portant sur le ratio entre la consommation des plus de 65 ans et celle des 25-44 ans. Dans une seconde partie de cette note, la structure de financement de la consommation pour les jeunes et les séniors sera explicitée et offrira des perspectives de comparaison entre pays européens ainsi qu'avec la Chine et les Etats-Unis.

De manière formelle, la décomposition sur laquelle nous nous appuyons pour cette note distingue les revenus ainsi que les réallocations individuels, les transferts publics et les transferts privés : autrement dit « l'individu », « le public » et « la famille ». Il y a donc notamment une distinction entre les transferts relevant du public (TG₊ et TG₋) et ceux relevant de la sphère privée (TF₊ et TF₋). L'équation ci-dessus peut ainsi être réécrite :

$$C(a) = [YL(a) + YAF(a) - SF(a)] + [TG_+(a) - TG_-(a) + YAG(a) - SG(a)] + [TF_+(a) - TF_-(a)]$$

La consommation totale (publique et privée) à chaque âge est ainsi financée par trois principaux composants : les ressources individuelles composées des revenus du travail et du capital desquels on déduit l'épargne privée (soit $YL(a) + YAF(a) - SF(a)$ dans l'équation), le financement de la puissance publique, composé des transferts publics nets ($TG_+(a) - TG_-(a)$) et de la réallocation d'actifs publics, soit les revenus d'actifs publics $YAG(a)$ nets de l'épargne publique $SG(a)$, et les transferts familiaux nets ($TF_+(a) - TF_-(a)$).

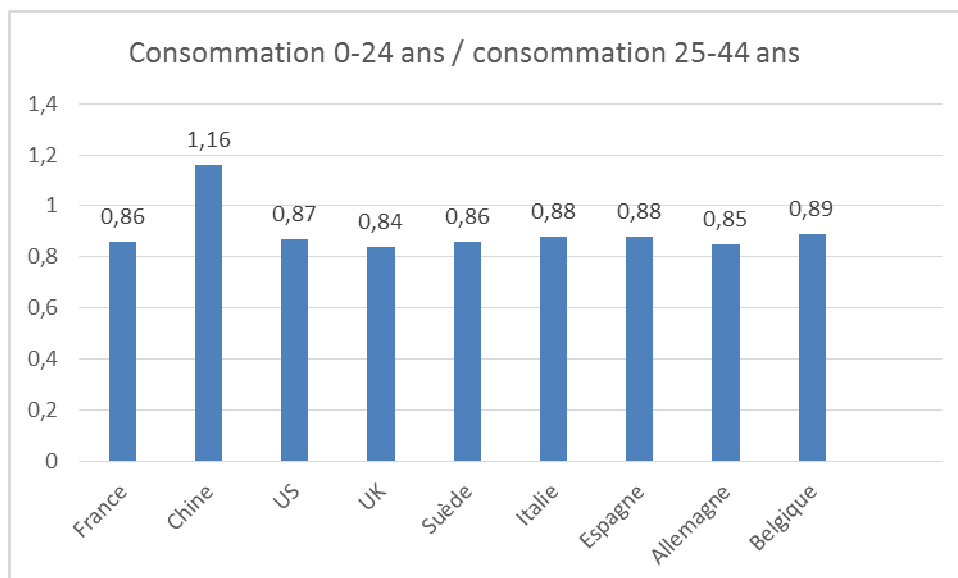
Dans ce qui suit, nous nous attachons à la fois à $C(a)$ selon les âges, notamment en ce qui concerne les jeunes et les séniors ; puis, nous nous attachons à la décomposition ci-dessus

dans une perspective comparative. Gardons en tête que les exercices de comparaison sont toujours à prendre avec précaution.

Certes, la mise en œuvre de la méthodologie des comptes de transferts nationaux (NTA) apparaît normalisée. Néanmoins, elle résulte d'enquêtes réalisées auprès des ménages qui sont effectuées par des administrations différenciées. Par ailleurs, les agrégats permettant de recaler les profils individuels sont également distincts selon les pays. Un projet européen – AGENTA – reposant sur la méthodologie NTA - a contribué à améliorer la comparabilité entre pays. Les enquêtes auprès des ménages sont issues des enquêtes EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions). Par ailleurs, les agrégats permettant de recaler les profils par âge sont issus des systèmes de comptes européens (ESA) eux-mêmes compatibles avec le SNA. Ils peuvent sensiblement différer de ceux utilisés par chacun des pays. Dans cette note, les données comparatives pour les pays européens sont apportées par le projet AGENTA (2010). Les données portant sur les Etats-Unis datent de 2011, celles sur la Chine de 2009. A dessein de comparabilité, les données françaises sont issues de nos propres travaux sur données pour l'année 2010, complétées quand nous le précisons par les données françaises de l'année 2019. L'ensemble des calculs portant sur les ratios et la structure de financement résulte du calcul des auteurs. Quels sont les principaux éléments de comparaison dont nous disposons ?

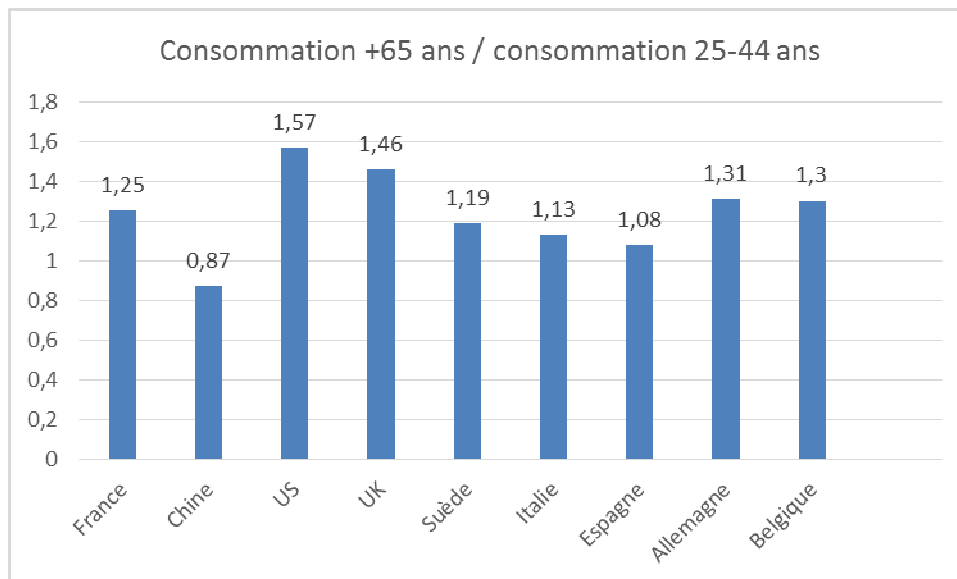
Consommation des jeunes / consommation des séniors : comment se situe la France ?

On peut d'abord constater qu'il y a une tendance tout à fait commune pour les pays européens – comme pour les Etats-Unis. La France ne se singularise pas du tout de cette tendance, avec un ratio de 0,86.



Seule la Chine présente un ratio supérieur à 1, du fait sans doute d'une politique de l'enfant unique permettant de canaliser les flux vers un nombre plus réduit de jeunes. Ces éléments de comparaison ne sont pas modifiés par les chiffres français les plus récents, avec un ratio de 0,87 pour l'année 2019. Qu'en est-il de la consommation des séniors en regard de celle des actifs ?

Là encore, la France ne se singularise pas spécialement pour l'année 2010, proche de la moyenne européenne avec une consommation pour les séniors égale à 1,25 fois celle des 25-44 ans. Les Etats-Unis comme le Royaume-Uni présentent des ratios plus élevés que pour les autres pays, avec des frais de santé assez fortement croissants avec l'âge notamment pour les Etats-Unis, ce qui pèse sur les dépenses de consommation.

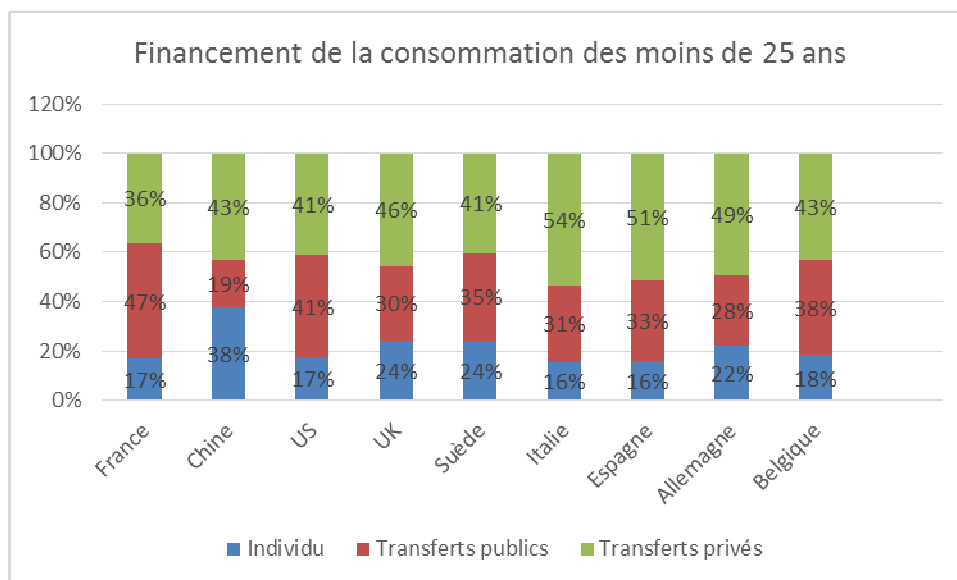


Les pays latins comme l'Espagne et l'Italie n'ont en revanche pas une consommation qui croit avec l'âge de manière notable, une certaine stabilité semblant se faire jour après l'âge actif. La Chine, dans des proportions importantes encore, se distingue des chiffres proposés avec une consommation des séniors inférieure à celle des actifs et un niveau de vie qui peut être problématique pour une partie de cette population. Ces éléments de comparaison sont assez sensiblement modifiés par les chiffres français les plus récents, avec un ratio de 1,34 pour l'année 2019, ce qui montre une croissance toute particulière et récente de la consommation des séniors. L'autre article présenté en cette occasion revient très largement sur cette évolution. Qu'en est-il alors du mode de financement de la consommation aux âges que nous venons d'évoquer ? Quelle en est la part respectivement financée par l'individu, la puissance publique et les transferts privés ? La France se distingue-t-elle tout particulièrement en cela d'autres pays ?

Individu, transferts publics, transferts privés : comment la consommation des jeunes et des séniors est-elle financée ?

À l'international, la France se distingue par un financement de la consommation des jeunes et des personnes âgées reposant très largement sur la sphère publique. Comparée aux autres pays

donnant lieu à des comparaisons, la France est le pays où les jeunes ont le plus bénéficié des transferts publics.

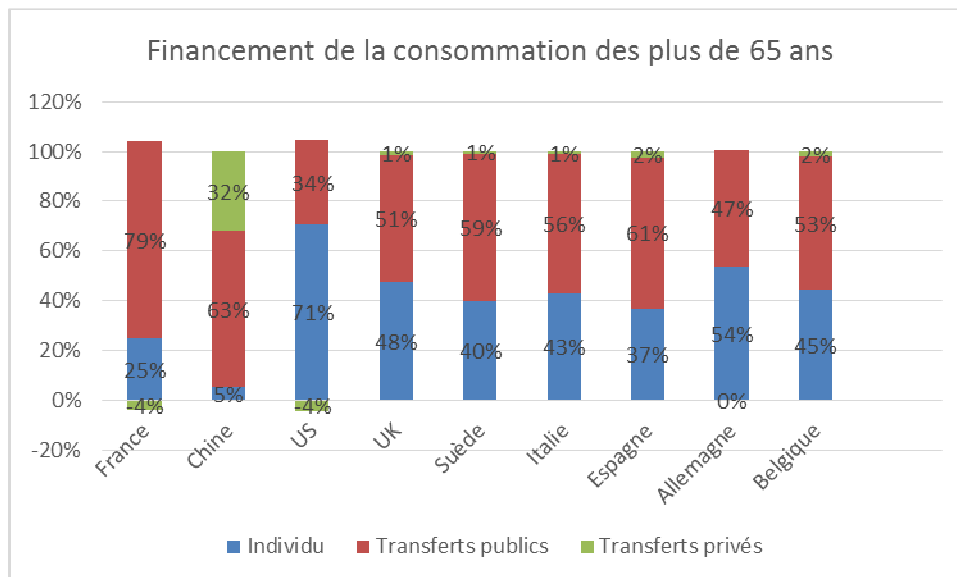


En effet, en 2010, l'État français finançait 47 % de la consommation des 0-24 ans, devant les États-Unis en deuxième position avec 41 %. Si pour la plupart des pays comparés (hormis la Chine où l'âge de fin des études et d'entrée sur le marché du travail arrive plus tôt) l'individu prend minoritairement en charge sa consommation (avec une part comprise entre 16 et 24%), la France se distingue avec souvent dix points de moins pour la prise en charge familiale et dix à quinze points de plus pour la prise en charge publique. Pour la Chine, la prise en charge publique des plus jeunes est très faible. Plus, la France est le seul des pays où la part de financement de l'État est la plus importante des trois sources (à égalité entre la sphère publique et la famille pour le cas des États-Unis où la part de la population faisant des études supérieures est importante). Dans les autres pays, les transferts privés sont les plus importants pour les jeunes, notamment parce que les dépenses d'éducation – ainsi que de santé – comportent une part privée notablement plus grande qu'en France.

Ces éléments de comparaison sont assez sensiblement modifiés par les chiffres français les plus récents. En effet, pour l'année 2019, la part du financement de la consommation des jeunes passe à seulement 8% pour la composante individuelle, montant alors à 44% pour la part correspondant aux transferts privés (la part correspondant à la sphère publique restant

sensiblement stable). Ainsi, la part de la famille se rapproche de celle de nos voisins, avec une contribution publique qui reste très forte et prépondérante, ce qui singularise toujours la France. Qu'en est-il de la prise en charge de la consommation des séniors ?

Pour tous les pays hormis les Etats-Unis (où l'individu est majoritairement le financeur de la période de retraite) la puissance publique est le principal financeur de la consommation au-delà de 65 ans. Mais, la France se singularise par une part de la sphère publique nettement plus importante que la moyenne, notamment du fait de la conception très publique du système de retraite.



En effet, la contribution publique est d'environ 20 points au-delà de la moyenne de celle des pays analysés à titre de comparaison. Elle est d'environ 20 points en dessous pour ce qui est de la part correspondant à l'individu. Cet écart est plus important encore dans les pays où les régimes de retraites par capitalisation ont connu un développement important comme l'Allemagne (54% individuels) le Royaume-Uni (48% individuels) et surtout les Etats-Unis (71% individuels). Le cas spécifique de la Chine est particulier dans la mesure où la part de la consommation prise en charge par l'individu est très faible (5%) et l'investissement de la sphère publique très important, mais également avec une part du financement par les

transferts privés et la famille très important (32%, ce qui en fait le seul pays pour lequel la consommation des séniors repose réellement sur ce pilier).

Ces éléments de comparaison sont assez sensiblement modifiés par les chiffres français les plus récents. En effet, pour l'année 2019, la part du financement de la consommation des séniors passe à 35% pour la composante individuelle, baissant alors à 69% pour la part correspondant aux transferts publics. Ainsi, il y a un basculement de 10 points sur ces dernières années de la puissance publique vers l'individu, ce qui tend à rapprocher la structure de financement de celle de nos voisins, avec une contribution publique qui reste très forte et prépondérante.

L'analyse du financement de la consommation à chaque âge révèle ainsi les particularités de chaque pays. Dans la plupart des pays d'Europe continentale, les gouvernements soutiennent des programmes (programmes publics de retraite et de soins de santé) pour les personnes âgées comme pour les plus jeunes, ce qui fait généralement une différence avec les pays non européens. Néanmoins, même au sein de ces pays, la France garde spécifiquement une composante publique importante, venant de l'organisation des systèmes d'éducation, de santé et de retraite. Il est à signaler que ces écarts tendent sensiblement à se réduire ces dernières années.